

[Accueil \(https://lameuse-namur.sudinfo.be\)](https://lameuse-namur.sudinfo.be) >

[PROVINCE DE NAMUR \(/243/sections/province-de-namur\)](/243/sections/province-de-namur)

Une nouvelle étude d'incidence pour le projet «d'usine à tarmac» à Assesse



Le bourgmestre avait transmis les doléances des riverains et de la commune. - D.R.

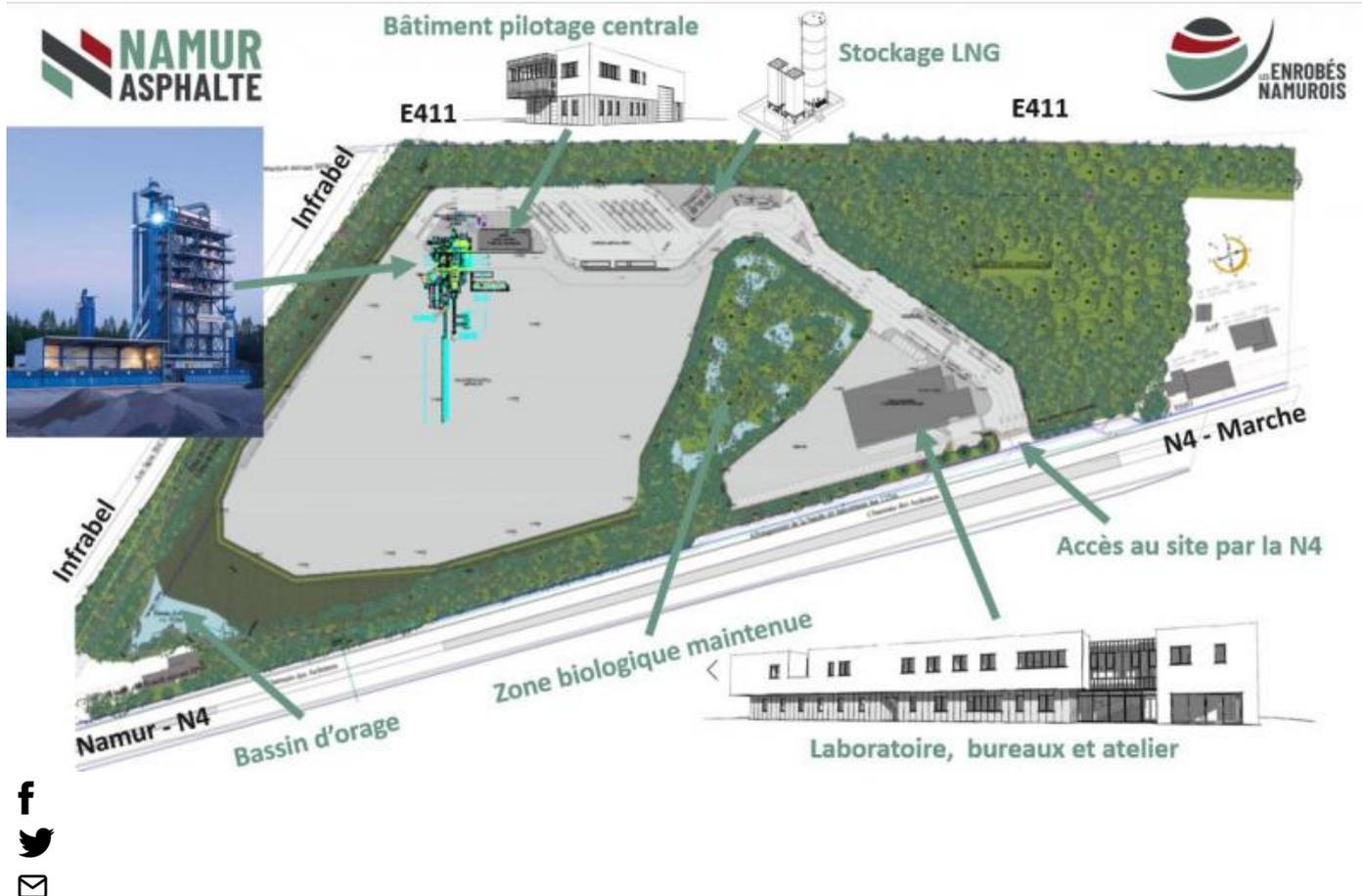
Par B.M.

| Publié le 7/06/2020 à 07:32

Avant de poursuivre le processus de demande de permis d'urbanisme, les entreprises Nonet et Sotraplant doivent demander une nouvelle étude d'incidences concernant leur projet de centrale d'enrobés sur le territoire d'Assesse.

Nouvel épisode dans la saga du fameux projet de centrale d'enrobés, ou « usine à tarmac » comme la décrivent certains, sur le territoire d'Assesse. Depuis mars, où le projet a été présenté lors d'une réunion publique officieuse, le sujet fait beaucoup parler de lui dans la commune, et surtout à Maillen, puisqu'il s'agit du village le plus proche de la potentielle centrale.

Alors qu'une demande de permis a finalement été déposée à la commune début mai, on apprend désormais que les entreprises derrière ce projet, Sotraplant et Nonet, doivent faire réaliser une nouvelle étude d'incidences.



« Nous avons transmis cette demande à la Région wallonne, accompagnée d'un résumé de toutes les doléances des citoyens vis-à-vis du projet », commente le bourgmestre Dany Weverbergh.

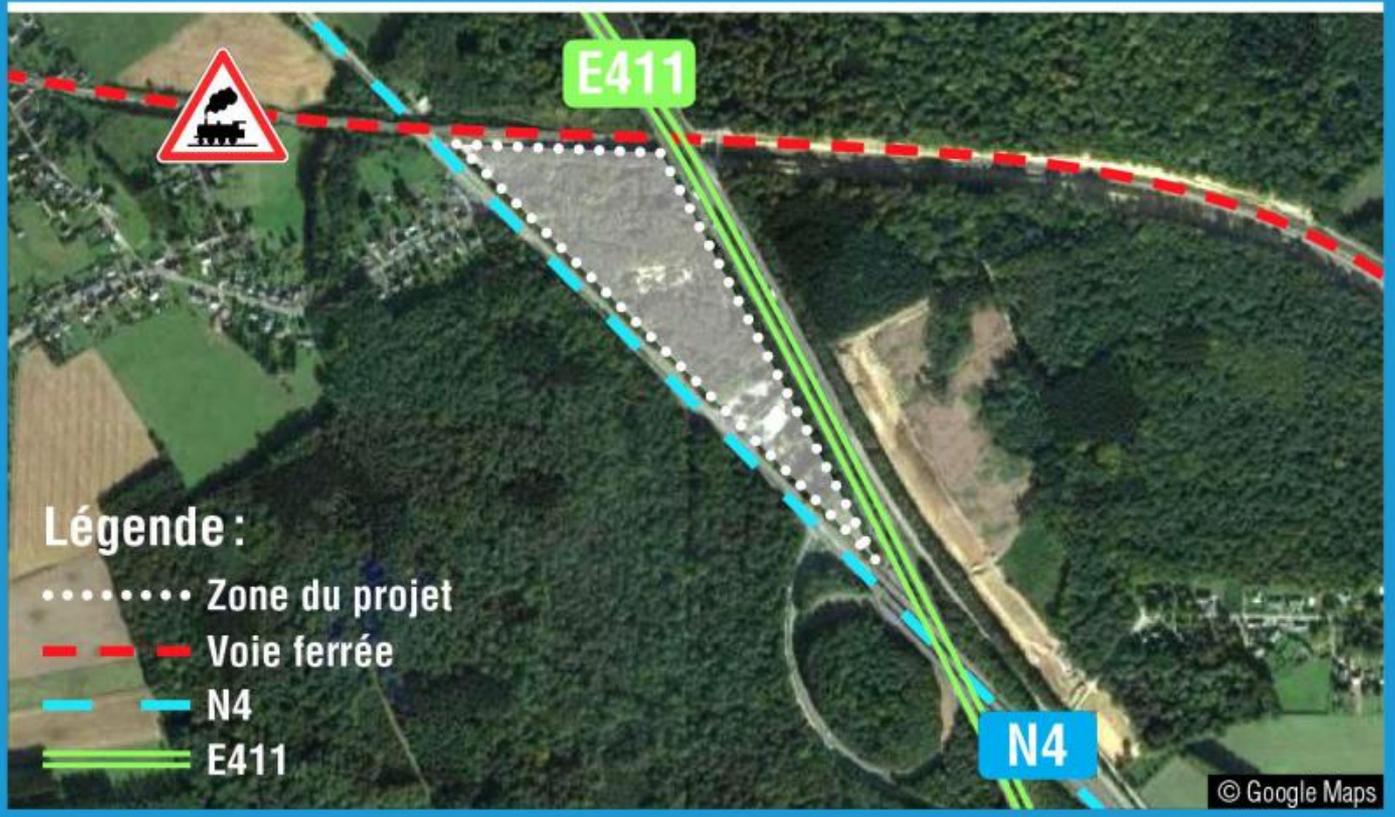
« Le fonctionnaire délégué et le fonctionnaire technique l'ont renvoyé en suggérant une nouvelle étude d'incidences, qui répondrait aux craintes émises par la population. »

Les sociétés porteuses de projet ont donc désormais six mois pour remettre un dossier complet, avec étude d'incidences, avant une réunion d'information officielle. « Ensuite, les citoyens pourront à nouveau s'exprimer lors de l'enquête publique. Après cela, le fonctionnaire délégué remettra son avis et ce sera à nous, la commune, de décider de le suivre ou non. »

Une communication optimale

De leur côté, les entreprises Nonet et Sotraplant, désireuses d'une communication optimale avec la commune, et surtout les riverains, ont bien accueilli la nouvelle.

Emplacement du projet de centrale d'enrobage à Maillen



« Nous avons reçu positivement cette demande d'étude d'incidence complémentaire », ont-elles déclaré dans un communiqué. « Nous comprenons les questionnements des riverains. L'étude d'incidence permettra d'y répondre avec plus de clarté encore. »

Selon les sociétés, certaines craintes seront fondées sur une comparaison injuste avec des centrales plus vieilles et donc moins évoluées. « Pour rappel, le projet que nous portons est un projet raisonné pour minimiser les nuisances et les impacts. Il n'est pas correct de se contenter de le comparer aux projets existants (des projets plus anciens, ne bénéficiant pas des dernières avancées technologiques). Il a ses caractéristiques et ses qualités propres. Nous restons ouverts au dialogue et considérons cette étude d'incidence comme un élément permettant toute la transparence nécessaire ».

B.M.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) : [Assesse \(prov. de Namur\) \(/2304/locations/assesse-prov-de-namur\)](#), [Maillen \(c.f.](#)

[Assesse](#) ([/4337/locations/maillen-cf-assesse](#)). [Région wallonne](#) ([/358/locations/region-wallonne](#)).

Notre sélection vidéo

L'entreprise de recyclage de métaux Dubail à pris ses quartiers à Beez, sous le viaduc.

vidéo en cours



Manifestation à Namur : les...



Intervention de Maxime Prevot,...



De nombreux chiens...



Nouvelle zone 30 aux abords de...



Plusieurs années après son...

